

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 mars 2024
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 15 mars 2024
Date de publication : 28 mars 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
STOLZ Julien	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	JACQUOT Patrick	RIGAUD Fabien

Objet : Vente par soumission cachetée - Appartement issu du legs de Monsieur André BESSON

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

Par délibération n° DCC-2023-060 du 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire a accepté le legs universel fait par Monsieur André BESSON par testament authentique, reçu par Maître Emmanuel MOYSE et Marina ALBERTINI, tous deux notaires à Dole, le 15 avril 2022.

Ledit legs compte aux actifs de la succession l'appartement personnel de Monsieur André BESSON situé dans une copropriété dénommée « Le Vauban » sis à Dole 3 rue Marcel Aymé et composé de 6 lots (14, 15, 22, 27, 48 et 49) et les 1221/10 000 èmes des parties communes générales.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a aucun usage potentiel de cet appartement ; il est donc proposé de procéder à sa vente. Il semble que plusieurs personnes soient intéressées par son acquisition notamment au regard de la situation privilégiée du bien proche de toutes commodités avec une vaste terrasse en surplomb du port.

Aussi, dans un souci d'équité et de bonne gestion des deniers publics, il est proposé de procéder à une vente par soumission cachetée. Il convient, à cette fin, de délibérer en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Pour rappel, la procédure par soumission cachetée, est une vente publique aboutissant à l'attribution au plus offrant après consultation d'un cahier des charges de mise en vente. Elle est organisée par un organisateur judiciaire, celui-ci communique un prix de départ aux acquéreurs intéressés, ensuite ces derniers formulent une offre sous enveloppe. Cette instance permet de mettre en concurrence des acheteurs sans qu'ils puissent connaître les offres émises par les uns et les autres. Maître Thomas ROQUEL, notaire à Dijon, accompagnera par son expertise toutes les étapes de cette mise en vente.

Il est proposé de partir sur une mise à prix à 380 000 euros sur la base de l'évaluation effectuée par le service des Domaines, étant précisé que ce prix s'entend comme prix plancher de mise en vente et qu'il ne pourra être acceptée une offre d'un montant égal ou inférieur. A ce titre, les conditions de la vente s'entendent des « conditions suspensives ou résolutoires, notamment des frais mis à la charge de l'acquéreur » et les caractéristiques de la cession s'entendent de la « situation physique et juridique du bien, du prix de vente, de la désignation du concessionnaire ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de vente par soumission cachetée du bien immobilier sis 3 rue Marcel Aymé à Dole composé des lots 14, 15, 22, 27, 48, 49 et les 1221/10 000 èmes des parties communes générales,
- **D'APPROUVER** les conditions de la vente et ses caractéristiques susmentionnées et notifiées dans le cahier des charges,
- **DE PRÉCISER** qu'en application du Code de la Propriété Publiques et notamment son article L.2112-1, le bien précité fait partie du domaine privé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **DE CHARGER** Maître Thomas ROQUEL, notaire à Dijon, de mener la procédure de mise en vente par soumission cachetée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à conclure la vente du bien au prix de la meilleure offre et signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que le cahier des charges de mise en vente ou tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 77
 CONTRE : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 1
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme
- Maître Thomas ROQUEL - 23 rue Buffon, 21000 Dijon



Jean-Pascal FICHERE.